saint-martin d'URIAGE
Lettre d'informations

N°1 - 04 AVRIL 2020

COVID-19 :

LES PRINCIPALES MESURES PRISES DANS LA COMMUNE

Cette Lettre d'informations a pour objectif de permettre à tous les habitants d'avoir connaissance de l'actualité communale dans la période de crise sanitaire actuelle. Elle vient en complément des moyens habituels de communication et sera diffusée chaque fois que l'actualité le nécessitera.

Gestion de la crise sanitaire à Saint Martin d'Uriage : message du Maire

Depuis les mesures de confinement annoncées, la commune de Saint Martin d'Uriage s'est organisée avec la **création d'une cellule de crise** chargée de suivre l'évolution de la situation et de prendre les mesures adéquates.

Toutes les **manifestations publiques** ont été **annulées** et tous les bâtiments communaux sont fermés. Les **marchés alimentaires** ont été ré-ouverts sur dérogation accordée par le Préfet. Ils se déroulent sous strictes restrictions sanitaires.

Afin de gérer les urgences, **la mairie reste joignable par téléphone ☎ 04 76 59 77 10 aux heures habituelles d'ouverture (8h-12h/14h30-17h, 19h le mardi).** Les agents sont soit en télétravail soit en astreinte.

Le CCAS a mis en place **un suivi des personnes fragiles** en concertation avec les services de soins infirmiers et les services d'aide à domicile. En complément, une **plate-forme d'entraide locale** a été créée sur le site internet de la mairie et **des groupes d'entraide de voisinage dans les hameaux** sont initiés sur Whatsapp.

Un système de **garde des enfants du personnel soignant** a été créé dès lundi 16 mars en concertation étroite avec les services de l'éducation nationale.

Afin d'aider la chaîne de soins et ainsi apporter notre contribution à la maîtrise de la propagation du virus, la commune, en concertation avec le corps médical local, met en place **un centre de consultation dédié au COVID-19 qui peut être activé** dans le cas où l'afflux de patients auprès des médecins de médecine générale serait excessif.

La collectivité reste donc mobilisée malgré les difficultés et je voudrais sincèrement remercier le personnel communal et les élu(e)s qui m'accompagnent dans cette gestion active de la crise sanitaire.

Plus que jamais, nous devons nous montrer solidaires, et nous soutenir les uns les autres en cette période de crise sanitaire. **Aujourd'hui, être solidaire, c'est rester chez soi afin de prendre soin de soi-même et des autres.**

Gérald Giraud.

Santé

Les gestes barrières à respecter pour se protéger et protéger les autres :

- Se laver les mains très régulièrement
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir.
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades.
- Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter.

Tournez SVP

Que faire en cas de crainte/suspicion de Covid-19 ?

Si vous pensez être atteint par le Covid 19 (toux, fièvre, ...) , il est prudent de mettre un masque et absolument nécessaire de téléphoner à votre médecin traitant qui va décider :

- s'il va vous surveiller par téléphone: c'est la téléconsultation
- s'il est nécessaire qu'il vous voit afin de vous ausculter (à son cabinet ou au centre créé sur la commune).

Votre médecin est conscient de l'hygiène à respecter pour que les patients ne se contaminent pas les uns les autres. C'est la raison pour laquelle il est aussi important de ne pas laisser évoluer d'autres problèmes de santé que vous pourriez rencontrer par ailleurs, et de prendre l'avis de votre médecin.

En cas de détresse vitale, trouble respiratoire, malaise, appeler directement le 15.

Entraide et solidarité à Saint Martin d'Uriage

Dispositif de veille sociale

Un soutien particulier aux personnes isolées ou dites "vulnérables" est apporté par le CCAS : elles sont jointes par téléphone tous les 2 jours, afin de leur apporter un soutien moral ou répondre à des besoins matériels. Pour bénéficier de cette assistance ou pour signaler une personne isolée, **contacter le CCAS au 04.76.59.77.10** aux heures d'ouverture habituelles de la mairie.

Entraide locale

- Le site Internet propose un outil d'entraide locale: chacun peut y déposer une annonce pour proposer ou demander de l'aide, rendez-vous sur : **www.mairie.saintmartinduriage.fr/entraide-locale**

- Groupes d'entraide de voisinage dans les hameaux : coordonnées de contact

Pinet d'Uriage : pour rejoindre le groupe Whatsapp du hameau, appeler ou envoyer SMS 06 85 50 81 05
Corps d'Uriage : pour rejoindre le groupe Whatsapp du hameau, appeler ou envoyer SMS 06 87 17 79 93
Le Bouloud : envoyer un courriel à bouloudsmu@gmail.com
Villeneuve d'Uriage : pour rejoindre le groupe Whatsapp du hameau envoyer un courriel à d.cardis@free.fr
D'autres groupes de voisinage sont constitués ou en cours de l'être : consulter les annonces de la page d'entraide locale sur le site de la mairie.

Pour s'informer :

- N° vert national pour des informations générales sur le Coronavirus : **0800 130 000** (7j/7) et site du Gouvernement : https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus .
- Site internet de la mairie : **www.mairie.saintmartinduriage.fr**
- Page Facebook : **SMU Officiel**
- **S'abonner à la Newsletter** (Lettre d'information électronique): en page d'accueil du site internet.